

Courrier adressé à

Madame Hélène CARDINALE, directrice CPAM de l'Isère

Monsieur Loïc Mollet ARS directeur de la délégation départementale de l'Isère

## LETTRE OUVERTE ET COMMUNE DES SYNDICATS DES PHARMACIENS : LE CRI D'ALARME DES PHARMACIENS D'OFFICINE

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, nous vous écrivons cette lettre afin vous transmettre l'inquiétude de la profession. **Nous sommes effarés par la politique de santé qui nous emmène, nos patients et nous, droit dans le mur !**

Le service pharmaceutique se dégrade et ne permet plus aux patients de bénéficier de bonnes conditions de prise en charge.

**Des ruptures d'approvisionnement qui se multiplient et qui laissent les pharmaciens et les patients sans alternative à court terme mettant ainsi en jeu la santé et la sécurité des patients !**

Amoxicilline, prednisolone, paracétamol sont des molécules fréquemment prescrites mais en rupture depuis plusieurs mois. La baisse du prix des médicaments pratiquée en France conduit mécaniquement à un désengagement des industriels du médicament du marché national au profit d'autres marchés plus lucratifs.

Ces ruptures installent un climat inacceptable d'incivilités : les équipes officinales, sont confrontées à l'incompréhension, voire à l'agressivité du public en particulier durant les gardes.

**Une cure d'austérité de 900 millions d'euros sur le prix des médicaments remboursés qui déséquilibre nos trésoreries.**

Grâce à la mobilisation de la profession, les pharmacies ont réussi à faire supprimer l'article 30 du PLFSS qui prévoyait la possibilité de mettre en œuvre une procédure de référencement des médicaments génériques et qui aurait pu représenter une perte de 30 à 50 % du résultat des pharmacies d'officine .

**L'article 49** du PLFSS est lui toujours maintenu. Il incite les cabinets de radiologie à acquérir les produits de contraste directement auprès des fabricants, au détriment des pharmacies d'officine, **soit une baisse de 250 millions d'euros pour nos officines.**

**Des difficultés d'exercice aux dépens des patients avec une activité complexifiée et ralentie par l'accumulation de tâches chronophages éloignées de notre cœur de métier.**

La complexité actuelle de l'organisation des protocoles de soins nous empêche par exemple de répondre aux besoins de nos patients.

Les règles de délivrance et de facturation des produits de santé ne sont plus que des cas particuliers que les médecins, les pharmaciens et leurs équipes ne peuvent plus délivrer sans mémo détaillé.

Des missions payées un an après via un système de ROSP obscur et invérifiable

Des contrôles d'ordonnance de médicaments chers irréalisables qui exposent les pharmaciens à des risques d'indus sur des médicaments à marge quasi nulle.

Comment vérifier l'authenticité de la prescription lorsque les médecins, eux aussi en sous-effectif et débordés, sont difficilement joignables ?

Des mesures gouvernementales annoncées auprès du grand public avant qu'elles ne soient applicables en pharmacie, ce qui occasionne l'incompréhension des patients

De nombreux rejets CMU et AME alors que les documents présentés par les assurés sont conformes.

**Une simplification est nécessaire afin de recentrer le cœur de notre action sur l'accompagnement du patient et non l'administratif.**

Alors que nous nous sommes massivement mobilisés contre la covid19 depuis plus de 2 ans pour mettre en œuvre les politiques de prévention et de dépistage décidées par les autorités, comment comprendre la position de la CNAM et du Ministère de la Santé ?

**On ne peut pas à la fois investir dans la prévention et miser sur le pharmacien dans le champ conventionnel tout en le privant des ressources nécessaires. ?**

**Affaiblir les pharmacies c'est s'attaquer à la santé des Français, nos patients, n'ont-ils pas le droit à plus de considération ?**

Nous vous invitons à partager une journée au sein de nos officines, à vivre notre quotidien et celui de nos patients.

Nous souhaiterions également vous rencontrer et échanger de vive voix.

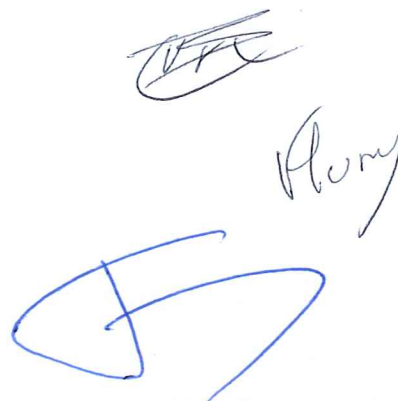
Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, l'expression de notre haute considération.

Isabelle Burlet Présidente de l'USPO Isère  
Valérie Fleury Co-présidente de la FSPF Isère  
David Thierry Co-président de la FSPF Isère

*Copie de ce courrier :*

- aux pharmaciens de l'Isère
- à l'Ordre des pharmaciens AURA
- à l'URPS des pharmaciens AURA
- aux députés de l'Isère
- à la presse départementale



Three handwritten signatures in blue ink are visible at the bottom right of the page. The top signature is a cursive signature, likely Isabelle Burlet. Below it is another signature, possibly Valérie Fleury. The largest signature at the bottom is a stylized signature, likely David Thierry.